

Cahier de raisonnement et d'enregistrement des pratiques - version 2010

Fertilisation Azotée - Traitements phytosanitaires

Les documents des 4 pages suivantes peuvent être découpés

Dans son numéro n°1175 du 19 février dernier, la Volonté Paysanne publiait les fiches de Plan Prévisionnels de Fumure (PPF) pour les céréales à paille, le colza et les prairies. Retrouvez dans ce numéro les fiches PPF pour le maïs, le tournesol et les autres cultures, ainsi que les valeurs de reliquats d'azote au 15 avril 2010.

Ce cahier détachable rappelle également les distances à respecter autour des cours d'eau et des habitations de tiers, lors d'épandage de fertilisants organiques et

chimiques.

Nous attirons votre attention sur 2 points de vigilance :

- à partir de 2010, les valeurs des reliquats d'azote au 15 avril intègrent la minéralisation printanière (*voir ci-dessous*). Par conséquent, ces valeurs ne doivent pas être comparées avec celles fournies jusqu'en 2009 ;

- une erreur s'est glissée dans la fiche «Enregistrement» publiée dans la VP n°1175 (*voir Erratum ci-dessous*). Nous publions une fiche corrigée dans ce numéro.

Raisonnement de la fumure Nos outils évoluent en 2010

Rappels concernant l'utilisation des documents

- En zone vulnérable : Cahier d'enregistrement des apports de d'engrais minéraux et organiques et Plan Prévisionnel de Fumure obligatoire ;
- Exploitations soumises aux Installations Classées : Cahier d'enregistrement obligatoire ;
- Pour tous les agriculteurs : Registre phytosanitaire obligatoire.

ERRATUM : Fiche d'enregistrement publiée dans la VP n°1175

Une erreur s'est glissée dans la fiche d'enregistrement version 2010 publiée dans la Volonté Paysanne n°1175 du 19 février dernier. Elle concerne la formule du Bilan Azote de Fin de Culture où les composantes du calcul ont été inversées. Merci de prendre en compte cet Erratum et d'utiliser pour l'ensemble des cultures 2010 la fiche fournie dans le cahier à découper ci-après (page VIII).

Enregistrements : une fiche unique pour toutes les cultures

Les enregistrements seront comme auparavant saisis sur une fiche qui peut s'adapter à l'ensemble des cultures. Celle-ci constitue à la fois le cahier d'enregistrement des apports de fertilisants et le registre phytosanitaire.

Nouveauté 2010 : il sera possible de réaliser vos bilans d'azote de fin de culture grâce à la fiche d'enregistrement. Le calcul de ce bilan devient obligatoire en zone vulnérable dans le cadre du 4^{me} programme de la Directive Nitrates pour toutes les cultures hormis les prairies. Il s'agit de comparer prévisionnel et réalisé pour le rendement et les apports d'azote.

Reliquats azotés : un réseau de parcelles régional pour guider les agriculteurs

Le niveau de reliquats azotés, pris en compte lors de la réalisation du PPF, sera toujours fourni par la Volonté Paysanne dans un tableau de calcul validé par ARVALIS. (voir ci-contre le tableau des reliquats au 15 avril).

Nouveauté 2010 : vous disposerez d'un outil supplémentaire afin de vous situer dans la fourchette de valeurs proposées par ce tableau. Des analyses de reliquats seront réalisées au sein d'un réseau de parcelles, représentatives des différents sols de notre région. Elles donneront un aperçu du niveau réel de reliquats rencontrés dans ces parcelles.

Retrouvez les valeurs de reliquats mesurées dans le cadre du réseau régional sur : www.gers-chambagri.com Rubrique : Nos actions / Grandes Cultures

Plan Prévisionnel de Fumure Azotée (PPF) : une fiche par type de culture

Nouveauté 2010 : chaque culture aura sa propre fiche de PPF. Cela permettra d'être très fidèle aux méthodes développées par ARVALIS et le CETIOM, et ainsi de gagner en précision dans le calcul de la dose d'azote à apporter. L'autre enjeu est d'harmoniser les méthodes de PPF d'un département à l'autre.

Dans ce numéro de la Volonté Paysanne, nous vous proposons de retrouver les fiches de PPF pour le maïs, le tournesol et les autres cultures.

Ces fiches devront être utilisées à compter de cette campagne 2010.

Les fiches présentées dans ce cahier sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture du Gers :

www.gers-chambagri.com

Vous pouvez également vous procurer le **cahier complet** de raisonnement et d'enregistrement des pratiques auprès des Services Techniques de la Chambre d'Agriculture : 05-62-61-77-13.

Nos techniciens se tiennent à disposition pour tout renseignement à ce même numéro.



Reliquats : un nouveau calcul en 2010

Apartir de cette année, les reliquats fournis par la Volonté Paysanne sont calculés selon la méthode ARVALIS, utilisée également par le logiciel MesParcelles.

Aussi, les valeurs de reliquats azotés ci-dessous ne doivent être utilisées qu'avec la version 2010 des fiches PPF de la Chambre d'Agriculture.

Le changement fondamental par

rapport à 2009 est le suivant : ces valeurs comprennent à la fois l'azote résiduel de l'année précédente, mais aussi l'azote issu de la minéralisation de l'humus du sol jusqu'au semis. Nous manipulerons ainsi des valeurs plus élevées que celles utilisées jusqu'à présent, puisque jusqu'en 2009, quand on parlait de reliquats d'azote au 15 avril, il s'agissait simplement de l'azote résiduel de l'année précédente.

Bien entendu, cela se répercute sur la valeur de la minéralisation, que vous pouvez retrouver dans les notices des différents PPF. C'est pourquoi il est également impératif de n'utiliser que les notices version 2010 avec ces valeurs de reliquats pour accomplir vos PPF.

Reliquats azotés dans le sol au 15 avril 2010

Ces valeurs de reliquats peuvent être utilisées dans vos plans prévisionnels de fumure des cultures d'été.

LES RELIQUATS* D'AZOTE au 15 avril 2010 dans le Gers (Unités/ha)						
pour une pluviométrie de 400 mm (observée du 1/10/09 au 1/04/10, estimée du 2 au 30/04/10, station d'Auch)						
Caractéristiques du précédent			Argilo calcaire		Limoneux type 'boulbène'	
Précédents	Rendement du précédent en qx/ha	Azote apporté au précédent en U/ha	profonds	superficiels	profonds	superficiels
Blé tendre	40	80 - 160	58 - 76	35 - 42	58 - 74	36 - 41
	50	80 - 160	49 - 67	31 - 39	50 - 66	34 - 39
	65	120 - 180	49 - 58	31 - 35	50 - 58	34 - 36
	80	150 - 200	40 - 58	27 - 35	42 - 58	32 - 36
Blé dur	40	120 - 180	58 - 76	35 - 42	58 - 74	36 - 41
	50	140 - 200	58 - 67	35 - 39	58 - 66	36 - 39
	60	160 - 230	49 - 67	31 - 39	50 - 66	34 - 39
Orge	50	80 - 130	58 - 67	35 - 39	58 - 66	36 - 39
	60	110 - 150	58 - 67	35 - 39	58 - 66	36 - 39
	70	130 - 180	58 - 67	35 - 39	58 - 66	36 - 39
Maïs	45	60 - 100	58 - 67	35 - 39	58 - 66	36 - 39
	70	80 - 160	49 - 67	31 - 39	50 - 66	34 - 39
	90	140 - 200	49 - 58	31 - 35	50 - 58	34 - 36
Sorgho	110	160 - 220	40 - 58	27 - 35	42 - 58	32 - 36
	50	50 - 100	40 - 58	27 - 35	42 - 58	32 - 36
	80	130 - 180	40 - 49	27 - 31	42 - 50	32 - 34
Colza	25	120 - 160	58 - 67	35 - 39	58 - 66	36 - 39
	30	140 - 200	58 - 76	35 - 42	58 - 74	36 - 41
	35	160 - 220	58 - 67	35 - 39	58 - 66	36 - 39
Soja - Féveroles - Lupin		0	67	39	66	39
Pois		0	86	46	82	43
Tournesol	18	0 - 40	49 - 58	31 - 35	50 - 58	34 - 36
	23	0 - 40	49 - 58	31 - 35	50 - 58	34 - 36
	28	0 - 60	40 - 58	27 - 35	42 - 58	32 - 36
Prairies - Couvert végétal - Jachère			Prendre en compte l'effet prairie - calcul spécifique			

*Reliquats pour cultures de printemps = Azote résiduel du précédent + Minéralisation de printemps jusqu'au semis

Comment utiliser ce tableau ?

- 1- Choisissez en colonne le type de sol de votre parcelle en fonction de sa nature et de sa profondeur.
- 2- Croisez avec la ligne correspondant à la culture précédente et au rendement de ce précédent.
- 3- La case obtenue propose une fourchette de valeurs ; le niveau d'azote apporté au précédent (faible ou fort) vous oriente vers la valeur basse ou haute de cette fourchette.